

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h50)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018	3
4.	ASSERMENTATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS	4
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
6.	PRÉAVIS 11/2018 - STATIONNEMENTS DE SUBSTITUTION	5
7.	PRÉAVIS 12/2018 - DÉPASSEMENTS DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PRÉAVIS 24/2014, 10/2015, 20/2015 ET 16/2016	12
8.	PRÉAVIS 13/2018 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019	14
9.	PRÉAVIS 14/2018 - COLLÈGES DES RUVINES, DU GENEVREY ET DU VANEL - PRESCRIPTIONS AEAI, TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ	15
10.	PRÉAVIS 15/2018 - CHEMIN DU VIGNY, CULLY ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	17
11.	COMMUNICATION 05/2018 - SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE DE MADAME ET MONSIEUR M.O.& J.O	18
12.	COMMUNICATION 06/2018 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 01/2016, REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON CHEMIN DES COLOMBAIRES - GIRATOIRE DE LA GARE DE CULLY	18
13.	COMMUNICATION 08/2018 - CULLY-GARE, ÉTAT DES DÉMARCHES	19
14.	COMMUNICATION 09/2018 - MOBILITÉ : PERSPECTIVES 2019 POUR LES BUS TL67 ET HALTES FERROVIAIRES	19
15.	COMMUNICATION 10/2018 - PLANIFICATION DU TERRITOIRE : PLAN DIRECTEUR, PLAN D'AFFECTATION GÉNÉRAL ET PLAN D'AFFECTATION CANTONAL LAVAUX	20
16.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	20
17.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	23

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, M. Yves Sesseli, boursier et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Magaly Mavilia du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Annick Ammon-Staudenmann, Vincent Chollet, Blaise Duboux, Rachèle Féret, Sandra Guscio, Jane Potin et Nicolas Potterat,	7
ABSENTS NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Une modification :

Point 13 : La communication 07/2018 n'étant pas finalisée, elle est retirée.

M. Th. Ellis :

Dans la communication 08/2018 - Cully-Gare, état des démarches, est-ce qu'il y aurait des informations pertinentes qu'il faudrait communiquer avant d'aborder le Préavis 11/2018 - Stationnements de substitution ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Non. C'est vraiment l'état des démarches sur le foncier, les constructions. Elle communique qu'il y a eu une séance de planification et que le chantier ferroviaire débutera en février.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. B. Rufi :

A la page 15, **marge** au lieu de *balance*.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

4. ASSERMENTATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS

Messieurs Olivier Genoud et Serge Pittet prêtent serment. Acclamations.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

- **Rapports des commissions** : une semaine avant le conseil
Les commissions désignées sont priées de remettre une copie de leurs rapports au Président, M. Nicolas Blanc (president.conseil@b-e-l.ch) et à la secrétaire, Mme Catherine Fonjallaz (cfonjal@gmail.com), une semaine avant la séance du Conseil.
Ceci afin de permettre aux groupes d'organiser leur séance et d'étudier les rapports.
- **Le conseiller se lève** et utilise les formes de politesse.
- **Votation fédérale du 23 septembre 2018**

Résultats :

Objets soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) qui a été retirée)	1'649	12	0	1'637	1'367	270	47.67
2. Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »	1'647	20	0	1'627	989	638	47.61
3. Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »	1'646	31	0	1'615	844	771	47.59

Prochaine votation :

25.11.2018

➤ **Date de la prochaine séance du Conseil en 2018 :**

Séance Conseil	Heure	Lieu
07.12.2018	17h00	Salle des Mariadoules, Aran et repas

6. PRÉAVIS 11/2018 - STATIONNEMENTS DE SUBSTITUTION

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport

M. D. Gay :

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 11/2018 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des parkings de substitution pour la durée des travaux du plateau de la gare de Cully, **sans la construction du parking provisoire du giratoire de la gare de Cully proposée dans le préavis de la Municipalité ;**
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant de **CHF 397'870.00** (au lieu de CHF 454'520.00);
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'aménagement des parkings de substitution provisoires de **CHF 397'870.00** (au lieu de CHF 454'520.00) sur une durée de 5 ans, à raison de **CHF 79'574.00** (au lieu de CHF 91'000.00) par année (chapitre 432), la première fois au budget 2019.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. D. Grobet

Il se rallie aux propositions de la Commissions des finances et il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 11/2018 comme suit :

- **Enlever en page 2** sous point 1 ligne 1 le mot « **provisoires** ». Idem en **page 17**, sous conclusions, **point 4.**
- **Ajout point 5:**
Soumettre aussi le parking du complexe scolaire des Ruvines à la nouvelle tarification, soit « avec une tarification identique à celle prévue au Stade des Ruvines ».

Le Président précise que la modification en page 2 du préavis 11/2018 ne peut être prise en considération.

La discussion est ouverte.

M. L. Regamey :

Comme on a des problèmes de perméabilité des sols et qu'il est prévu de mettre un béton bitumineux sur le revêtement principalement au stade des Ruvines. Est-ce qu'il a été imaginé de mettre autre chose que du béton bitumineux ou bien quelque chose de plus perméable, à cette place et aux autres ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui effectivement, on va mettre probablement, si on peut le faire, un revêtement de gravier tassé comme il y a à la Tioleyre.

M. P. Humbert :

Il voudrait savoir s'il a été vérifié que pour l'emplacement des véhicules sur le préau du Collège des Ruvines, la surface restante était bien adéquate avec la législation ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Non pas encore, on doit en discuter avec la direction des écoles pour la surface qui est de 1'200 m pour les petites classes et également pour les places qui sont sur le parking des Ruvines. On doit affiner ce projet à ce niveau-là avec la direction des écoles.

M. J.-L. Badoux :

Est-ce qu'on sait par qui aujourd'hui sont utilisées les places de la gare ? Et 2^{ème} question qui sous-entend la réponse de la 1^{ère} question vu la situation idéale du parking de la gare par rapport à la position des trains, est-ce qu'on ne va pas engager relativement beaucoup d'argent pour faire des places supplémentaires pour des gens, par exemple, qui viennent d'Attalens et qui vont se rendre compte quand ils devront se parquer à Moratel ou au terrain de foot des Ruvines, qu'ils ont presque meilleurs temps de prendre le bus à Jongny et puis de prendre le train à Vevey ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Bonne question ! C'est pour cela, qu'on a un système horodateur et des macarons. A la gare il y a 152 places disponibles qui sont assez souvent prises surtout pour les manifestations. On en crée 116. C'est un petit peu artificiel, parce qu'à Moratel, il y en a qui existe déjà, donc on en perd 36 sur les places de substitutions. Au centre de Cully, il y a des places sur le toit des Fortunades, et vers le stade des Ruvines. On va faire de la publicité pour le macaron qui sera valable du côté de Moratel. On a également demandé à nos collaborateurs qu'ils aillent se mettre aux extérieurs pour laisser les places au centre pour les commerces. C'est clair qu'on perd quelques places par rapport à ce qui existe maintenant et qu'on est quand même surchargé dans le centre. On essaye de diriger les gens vers Moratel.

Mme L. Palma :

Autant la pertinence du préavis ne saurait être remise en doute compte tenu de ce qui se prépare sur notre place de la gare, autant les propositions faites se doivent d'être questionnées.

En premier lieu, il est indispensable de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un préavis concernant du stationnement de substitution, c'est-à-dire par essence provisoire. 152 places de parc voitures ainsi que d'autres stationnements vont passer à l'as pour cause de travaux et ce sont ces places uniquement qu'il s'agit de compenser. Contrairement à ce que laisse entendre la commission ad hoc dans son rapport, il n'est pas question d'accepter une sorte de « plan parking » pour un avenir à long terme sous prétexte de profiter de l'occasion.

Au même titre que le « plan lumière » à l'étude, il est certainement utile de se pencher sur la stratégie à long terme du stationnement sur la commune, mais pas village par village. Plus de 10 types de stationnement coexistent sur notre commune, payants ou pas, longue durée ou 30 min et il sera nécessaire de les fixer un jour dans un cadre tenant compte d'objectifs d'attractivité touristique, de confort pour nos habitants ainsi que de rentabilité financière. Nécessité d'ailleurs relevée par la commission ad hoc.

Concernant certains emplacements prévus, quelques précisions s'imposent:

- **Toiture des Fortunades** : Est-il vraiment judicieux de prévoir les places handicapé à cet endroit, sachant que l'accès à la toiture se fait par une rampe ? Ne vaudrait-il pas mieux changer le régime de 2 places au centre de Cully (autour de la Maison Jaune) ?
- **Ruines** : Un téléphone m'a suffi pour obtenir les directives DGEO et SEPS (service des sports) sur les espaces obligatoires dans un périmètre scolaire, soit une surface de 120 m² de cour d'école par classe soit 1'200 m² pour notre collège. La surface restante après implantation du parking ne serait plus que de 1000 m² environ et aucun budget n'a été prévu pour le bétonnage de la zone herbeuse. Il m'a été également confirmé que les installations sportives, à savoir la piste de saut en longueur ainsi que le terrain aménagé pour le lancer du boulet, ne doivent pas être attribués à une autre activité selon les directives du SEPS.

De facto, les projets de parking prévus sur le périmètre du collège des Ruines sont donc irréalisables tels quels. Il est surprenant que la commission ad hoc ne l'ait pas relevé.

- **Giratoire de la Gare** : Comme relevé par la commission des finances, cet aménagement a un coût hors proportions par rapport au nombre de places créées. Il est proposé de ne pas le construire.
- **Places de la salle Davel** : Ces places n'ont pas à figurer dans ce préavis vu qu'elles sont déjà aménagées. Etant réservées aux clients du restaurant du Major Davel, elles ne font pas partie du stationnement de substitution.
- **Chemin de Moratel et route de Vevey** : Elle est d'avis que ce tronçon reste comme aujourd'hui, à savoir une zone blanche avec stationnement de 10 heures max. La proposition faite ne s'inscrit pas dans le périmètre du préavis qui parle de « stationnement de substitution », ce qui n'est pas le cas pour cette zone (trop éloigné de la gare et en surnombre de 47 places par rapport aux places supprimées). Ce sont principalement les usagers locaux qui seront pénalisés puisque cette zone est beaucoup utilisée par nos concitoyens, que ce soit en été pour la plage ou pour se balader au bord du lac le reste de l'année.

L'argument financier ne tient lui également pas la route, puisque l'amortissement annuel de l'investissement sur 5 ans est pratiquement identique aux revenus escomptés, comme l'a relevé la commission des finances.

Le changement de régime de stationnement sur tout le secteur, donc depuis la sortie de Cully à l'est, devrait faire l'objet d'une analyse plus large, en fonction des objectifs attendus.

Le cas échéant, elle déposera un amendement dans ce sens.

Pour les bus scolaires, il ne suffit pas simplement de déplacer leur stationnement sur un autre lieu. Il faut également tenir compte des tournées faites afin d'éviter des courses inutiles ainsi que du stationnement des véhicules privés des chauffeurs, ce qui d'après mes informations, n'a pas été fait.

Pour Lavaux Express, la parcelle 10056 du Champ de l'Essert faisant plus de 1900 m², il serait peut-être judicieux d'évaluer l'opportunité de prévoir également à cet endroit le stationnement des cars en plus de celui du petit train. Ou peut-être de réfléchir aux prochains travaux de l'éco-point de Pra Grana pour y inclure du stationnement provisoire de cars ? Il paraît irréaliste de demander aux chauffeurs de cars touristiques de déposer les visiteurs sur la commune puis d'aller prendre l'autoroute à Belmont ou à Puidoux pour pouvoir se parquer sur les places au Jordillon.

Pour rationaliser le stationnement de ces petits trains, l'alternative d'aménager quelque chose à Chincuz a-t-elle été envisagée ?

Comme vous pouvez le constater, entre les impossibilités légales et les amendements proposés sur certains emplacements, il apparaît clairement que ce préavis ne pourra pas être exécuté comme présenté, laissant une place dangereuse à des dépassements de budget incontrôlables en fonction d'options de remplacement sur lesquels le Conseil n'aura pas son mot à dire.

La question du stationnement est un élément crucial du bien-vivre et de la qualité touristique d'un village. Ce sujet doit être étudié avec soin, présenté à la population et faire l'objet d'une consultation. Il est donc nécessaire de lancer l'étude d'un « plan parking » à l'échelle de la commune pour les places supplémentaires proposées dans ce préavis. Pour les places de substitution, il n'y a aucune urgence à faire réaliser un projet qui ne tient pas la route. L'échéancier du plateau de la Gare laisse tout le temps à la Municipalité pour revoir sa copie et revenir vers le Conseil avec un projet répondant à toutes les problématiques spécifiques des emplacements choisis.

Pour ce faire, elle demande aujourd'hui, ainsi que les conseillers qui soutiennent sa démarche de reporter le préavis No 11/2018 « Stationnement de substitution » tel que présenté aujourd'hui.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y a urgence, comme l'a mentionné Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, on doit libérer la place de la gare au 31 mars 2019, on l'a appris ce jour. Effectivement, les remarques de Mme L. de Palma sont pertinentes. On doit affiner les 23-24 places prévues sur Ruvines-collège pour les locataires qui ont des places dans le parking et pour que les professeurs se déplaçant la journée entre Cully et Puidoux aient des places près des classes.

Concernant la surface de la cours d'école, on pourrait, s'il n'y avait pas assez de m² pour les élèves, revoir le sujet. Au niveau du parking du stade des Ruvines, quand on dit que cette place doit être utilisée pour le saut en longueur, le saut en hauteur et le lancer du boulet, il croit savoir qu'il y a du monde qui l'utilise plutôt comme WC pour chiens dans le bac à sable.

Le centre sportif de la Tioleyre n'est pas loin et bien équipé et on pourra organiser des transports pour s'y rendre pour faire du saut en longueur, ou utiliser la piste d'athlétisme. Effectivement, la direction des écoles n'a pas été mise au courant et on a reçu un courrier à ce sujet-là. Pour nous, l'idée était de passer ce préavis puis après de discuter avec les intéressés. Pourquoi, parce qu'on est en train de chercher encore d'autres pistes.

L'hôpital de Lavaux nous prévoit des places éventuellement en Champs d'Or pour les bus scolaires, donc ce ne serait pas à Genevrey comme prévu sur le préavis mais en Champs d'Or.

Moratel, les horodateurs sont très équitables pour les personnes qui viennent la journée et le macaron coûte Fr. 300.- par année pour les résidents, soit même pas Fr. 0.80 par jour. Ce sont des éléments qui sont avantageux pour les locaux et là on a fait un petit peu le tour de la situation.

Ce préavis n'est pas gravé dans le marbre, on ne va faire des dépenses superflues si on devait retirer des places par exemple aux Ruvines. C'est important et il y a urgence de l'accepter tel que présenté et tel qu'amendé parce que d'ici le 31 mars 2019 nous aurons 152 places de moins, et après il y aura la problématique que pose le centre de Cully. Les Fortunades seront prêtes avec horodateurs et macarons, et le parking sera à 150 m. du centre de Cully.

M. J.-P. Demierre, Municipal, pense que les solutions proposées pour ces places de substitutions ne peuvent qu'être bénéfiques.

Le Président rappelle qu'un renvoi pour être accepté, selon l'Art. 74 du règlement du Conseil communal, peut être validé avec 1/5 des votants lors du premier vote, donc par 11 personnes.

M. M. Cardinaux :

2 questions concernant les stationnements au stade des Ruvines.

La première : est-ce la réalisation des 14 places le long de la route de Grandvaux implique la mise en zone 30 km à l'heure de ce secteur ou est-ce que c'est réalisable tel quel ?

La seconde : quelles mesures de sécurité sont-elles envisagées vis-à-vis des écoliers qui mangent à la buvette du foot ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Route de Grandvaux : les places de parc doivent encore être validées par le DGMR. Pourquoi pas la passer en 30km/heure ? Il a un rdv avec la DGMR pour affiner le projet du stationnement sur chaussée comme celui des Colombaires où il y a quelques places qui sont là pour la régulation du trafic.

Pour les élèves qui vont manger à la buvette du foot des Ruvines. A discuter.

Par exemple la piste de parquer les bus en Champs d'Or, les élèves peuvent passer sous la route pour rejoindre le collège des Ruvines.

M. J.-L. Badoux :

Il a une dernière question et une solution qui lui paraît toute simple et économique et d'une évidence folle. On a un boulevard qui relie aujourd'hui Cully à Rieux sur lequel on peut allégrement et facilement dessiner 3 pistes de circulation. Est-ce qu'on ébauché l'idée que peut-être comme cela se fait pendant le Cully Jazz, qu'un tiers de cette route serait utilisée temporairement au stationnement des véhicules ou à l'aménagement d'un parking de substitution qui coûterait juste un petit peu de peinture ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est la première solution qu'il avait prise. En effet pendant le Cully Jazz, ça fonctionne bien. Mais lorsque les voitures sont parquées, il y a peu de place sur le trottoir et idem sur la route. Donc, on a reçu du canton un refus catégorique et il n'entre pas en matière. Il accorde le parcage uniquement pendant le Cully Jazz et les grandes manifestations.

M. J.-Ch. Dunant :

Il aimerait qu'on redéfinisse le terme de substitution car il lui semble qu'il y a un peu de confusion par rapport à certains emplacements. Par exemple, Moratel, les places existent mais on met des horodateurs, on rend juste payant des places qui existent.

Au demeurant, pourquoi ces horodateurs par rapport aux utilisateurs en fonction d'une substitution de la place de la gare ? Alors, il a plutôt l'impression que l'on profite d'une situation pour en amener une autre.

Concernant les délais, on devrait être prêt en mars 2019. Il voudrait savoir pour combien de temps la substitution durera ou est-elle projetée ? On dira toujours qu'on ne sait pas mais on peut l'estimer, l'évaluer, parce que le problème de la piste de saut en longueur, etc, si c'est 2 ans c'est une question, si c'est 10 ans, c'en est une autre ! Donc il serait bien d'avoir une réponse sur cette question-là.

Et puis il a de la peine avec la question des horodateurs, la question du symbole. On va bientôt devoir se prononcer sur un autre préavis qui est l'augmentation des points d'impôts, donc il a un petit peur de se retrouver dans la situation de la taxe poubelle et qu'on revienne de nouveau vers le citoyen en disant vous allez payer 2 fois, les impôts plus le parking. Il y a des confusions, des amalgames, donc il trouve que par rapport à ce que c'est sensé rapporter c'est risqué et le symbole est trop fort.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est vrai qu'il y a des places de substitution et pour les autres on profite de mettre à jour un régime de stationnement qui soit adéquat avec les travaux futurs.

Quand on aura le train au quart d'heure, il y aura des parkings P&R à la gare et en sous-sols.

Pour également éviter d'avoir des voitures ventouses à Villette où il n'y a pas de limitation de stationnement, nous devons réétudier la situation du stationnement.

Les tarifs qui seront pratiqués sont tout-à-fait corrects et attractifs, une heure gratuite, Fr. 7.- la journée, Fr. 1.50 par heure et il y a le macaron pour les habitants et les personnes qui viennent de l'extérieur.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Suite à la séance de planification avec les CFF, qui vont commencer leur chantier en février-mars 2019, le bâtiment CFF où se trouvera la surface commerciale au rez-de-chaussée et des appartements en location devrait normalement être terminé à fin 2021.

Pour le bâtiment de la commune, si nous arrivons à régler et à nous entendre avec tous les partenaires concernés pour que nous puissions commencer notre chantier, le parking sous-terrain pourrait être accessible, à partir de mi-2020-fin 2020 ou alors à fin 2021 en même temps que le bâtiment CFF voire mi-2022 si vraiment on n'arrive pas à trouver une solution.

M. M.-H. Noverraz :

Il s'est intéressé aux 9 places de l'entrée du chemin des Colombaires. Il a pris bonne note que ces places-là ne seront pas provisoires et qu'elles seront bien définitives, donc si elles donnent satisfaction après une courte existence, il pense que ce sera effectivement un excellent modérateur de vitesse à cet endroit que ce soit pour monter ou pour descendre.

Concernant les 2 premières places à l'entrée, il a des questions, qu'est-ce que le panneau de limitation 30 km/heure va rester au même endroit ? Il s'est permis d'aller mesurer les 15 m noté sur le plan et de rajouter 2x4,5 m des 2 places qui seraient mises à cet endroit.

Après mesures, il a 2 remarques, la première, c'est que la place no. 1, il la numérote 1 en montant le chemin des Colombaires, se trouve en face de l'entrée du no. 3 qui est une rampe carrossable donc elle ne permettra plus des manœuvres aisées pour rentrer dans cette rampe carrossable et cette même place est pile en face de l'entrée piétonne de la propriété Colombaires no 2. Alors après avoir juste remesurer dans l'autre sens, le cas serait vite réglé en déplaçant cette place no. 1 contre en haut, c'est-à-dire la no. 2 devient la no. 1.

Deuxième remarque, est-ce que ces 7 places de parc qui ne sont pas cotées, pas mesurées sur le plan, feront l'objet d'un marquage provisoire dans 1^{er} temps ou est-ce que sera un marquage définitif.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Bonne remarque pour les 15 m. Il en a pris note. Le panneau 30 km/heure sera déplacé. Evidemment on aura aussi l'avis du service des routes. Pour le 30 km/h dans les Colombaires, on a toujours dit qu'il y avait de la circulation et que cela roulait relativement vite. La zone n'est pas homologuée donc on ne peut pas poser un radar. C'est plus utile d'avoir des places de parc qui sont modératrices de trafic que des pots de fleurs.

On va étudier la proposition de déplacement mais comme dit, tout n'est pas gravé dans le marbre, mais on commencera à attaquer dès qu'on aura le feu vert du Conseil communal qui il espère interviendra positivement ce soir.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président, M. N. Blanc :

Le renvoi étant clairement proposé par Mme L. de Palma, selon l'Art. 74 du règlement du Conseil communal, si on a 10 voix ou moins, on passera au vote les amendements et le préavis en tant que tels et si on a 11 voix ou plus, on passera au préavis suivant.

Le Président passe au vote le renvoi proposé par Mme L. de Palma. Il y a 5 votants qui soutiennent ce renvoi pour 51 conseillers communaux. Le renvoi est refusé.

Le Président passe au vote les amendements de la Commission des finances :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des parkings de substitution pour la durée des travaux du plateau de la gare de Cully, **sans la construction du parking provisoire du giratoire de la gare de Cully proposée dans le préavis de la Municipalité** ;

C'est accepté par 45 voix pour, 1 contre et 5 abstentions

2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant de **CHF 397'870.00** (au lieu de CHF 454'520.00);

C'est accepté par 49 voix pour et 2 abstentions.

4. d'amortir l'investissement relatif à l'aménagement des parkings de substitution provisoires de **CHF 397'870.00** (au lieu de CHF 454'520.00) sur une durée de 5 ans, à raison de **CHF 79'574.00** (au lieu de CHF 91'000.00) par année (chapitre 432), la première fois au budget 2019.

C'est accepté par 49 voix pour et 2 abstentions.

Il passe au vote les amendements de la Commission ad hoc :

- **Point 4**, supprimer « provisoires »

C'est accepté par 30 voix pour, 4 contre et 17 abstentions

- **Ajout point 5 :**

Soumettre aussi le parking du complexe scolaire des Ruvines à la nouvelle tarification, soit « avec une tarification identique à celle prévue au Stade des Ruvines ».

C'est accepté par 24 voix pour, 15 voix contre et 12 abstentions

Le Président passe au vote le préavis 11/2018 amendé.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 11/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix pour, 4 contre et 3 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des parkings de substitution pour la durée des travaux du plateau de la gare de Cully sans la construction du parking provisoire du giratoire de la gare de Cully proposée dans le préavis de la Municipalité;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant de CHF 397'870.00;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'aménagement des parkings de substitution de CHF 397'870.00 sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 79'574.00 par année (chapitre 432), la première fois au budget 2019.
5. **Soumettre** aussi le parking du complexe scolaire des Ruvines à la nouvelle tarification, soit « avec une tarification identique à celle prévue au Stade des Ruvines ».

C'est accepté par 44 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

7. PRÉAVIS 12/2018 - DÉPASSEMENTS DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PRÉAVIS 24/2014, 10/2015, 20/2015 ET 16/2016

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 12/2018 au niveau des montants concernant les préavis 24/2014 et 10/2014.

Ces écarts de montants sont dus au fait que l'analyse des écarts a été faite par le département des infrastructures et qu'il n'y a pas eu de coordination avec le service comptable. Donc les montants cités sont ceux ressortant de la comptabilité.

En conclusion, la Commission des finances propose d'amender les montants comme suit :

1. d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de **CHF 133'094.67** (au lieu de CHF 121'266.85) au préavis 24/2014 ;
2. d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de **CHF 45'612.90** (au lieu de CHF 40'028.72) au préavis 10/2015 ;

Le Président ouvre la discussion.

M. B. Padrun :

A propos d'un détail concernant le préavis 24/2014, page 2, au 5^{ème} paragraphe, « suite à la demande de l'ECA de poser une nouvelle borne hydrante sur la parcelle 5666, non prévue dans le projet, ces travaux ont nécessité le détournement du forage, dirigé la modification du profil en long de la conduite ». C'est donc une des raisons du surcoût concernant cette nouvelle façon de distribuer l'eau.

Il réagit juste parce qu'il est l'heureux propriétaire de la parcelle 5666. Il habite ici depuis une trentaine d'années et il n'y avait aucune possibilité sérieuse pour lutter contre le feu et donc il est extrêmement satisfait de la nouvelle borne hydrante qui se trouve sur sa propriété mais il attire l'attention de la Municipalité, c'est que pour l'instant une borne ne suffit pas. Il faut que peut-être qu'un camion de pompier puisse circuler simplement pour passer du chemin des Crêts à ce qui lui sert de chemin d'accès privé et actuellement, cette circulation est impossible à cause d'un poteau en béton et peut-être doit-on se poser la question de ce que la Municipalité pourrait faire pour rendre ce passage possible ou alors est-ce qu'il faut venir démonter la borne par exemple.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il était déjà venu sur place et on est là dans un cadre un petit peu particulier. On est sur une propriété privée avec des servitudes et ce n'est pas le seul cas sur Grandvaux où les pompiers ont de la peine à passer avec leur camion. Il y a eu la réforme des pompiers dernièrement et il va remettre l'ouvrage sur le métier pour aller voir ces endroits qui sont effectivement un tout petit peu étroits pour la circulation des camions des pompiers.

Mme V. Hill :

En fait elle veut saluer la présentation de ces dépassements qui est beaucoup plus cohérente comme on l'avait demandé, et beaucoup plus structurée que c'était dans la communication et elle remercie la Municipalité pour cela.

Mme Ch. Lavanchy :

J'aimerais revenir sur le préavis 20/2015 - La Tioleyre. La Commission s'était déjà penchée sur la question à l'époque. Elle admet que certains dépassements totalement imprévisibles comme l'analyse des terres polluées, ou pour d'autres préavis, la roche dure, font partie de ces imprévus que la commune ne peut pas prévoir. En revanche, pour les changements de raccordements électriques, de tableau électrique, la réalisation des prises en inox, etc et les améliorations qui ont été ajoutées, on peut quand même se poser la question de quelle manière a été fait le préavis et comment ont été faits les travaux ?

Concernant l'arroseur automatique, elle ne l'a pas vu à la Tioleyre à moins que ce soit ce tuyau jaune qui sèche au soleil depuis plusieurs semaines faute d'arroser le terrain qui en souffre énormément.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement comme dit il y a eu des améliorations et plein de choses qui n'avaient pas été prévues et comme il l'avait dit sous une boutade « *je n'avais pas prévu les imprévus* » mais on a vraiment fait des améliorations à tous les niveaux.

Au niveau de l'arrosage automatique, ce n'est pas un arrosage automatique qui sort de la terre et qui arrose, de toute façon cette année cela aurait été difficile, mais c'est un rouleau qui tire des tuyaux jaunes qui sèchent ces temps au soleil faute de pluie, mais on y reviendra.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote **les 2 amendements** de la Commission des finances au préavis 12/2018, soit :

1. d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de **CHF 133'094.67** (au lieu de CHF 121'266.85) au préavis 24/2014 ;

C'est accepté par 49 voix pour et 2 abstentions.

2. d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de **CHF 45'612.90** (*au lieu de CHF 40'028.72*) au préavis 10/2015 ;

C'est accepté par 49 voix pour et 2 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 12/2018 amendé.

CONCLUSIONS **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 12/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018 ;
Où le rapport de la Commission de finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix pour et 4 abstentions

1. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 133'094.67 au préavis 24/2014 ;
2. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 45'612.90 au préavis 10/2015 ;
3. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 134'298.53 au préavis 20/2015 ;
4. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 19'062.80 au préavis 16/2016.

8. PRÉAVIS 13/2018 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018

Chacun a reçu copie du rapport de la Commissions des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Pasquini :

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 13/2018 comme suit :

Point 2 :

d'augmenter le taux communal d'imposition de **3 points** (*au lieu de 3%*), le faisant passer à 64 % de l'impôt cantonal de base ;

Le Président ouvre la discussion.

M. Ph. Maeder :

Il partage avec le Conseil une inquiétude parce qu'on va devoir effectivement défendre ces 3 points d'impôt. Il est plutôt inquiet du rapport qu'il y a entre le canton et les communes et il pense qu'on doit avoir conscience des impacts sur nos finances. Il y a un très bel argumentaire qui a été fait par la Municipalité mais ça va être sur la partie de ce que le canton nous décharge finalement donc il a quelques inquiétude. Le canton de Vaud met beaucoup de pression sur les communes, soit des reports de charges, alors que la santé financière du canton est exceptionnelle et n'a quasiment pas de dettes depuis 10 ans. On a un excellent budget. Le volume de l'impôt sur les personnes physiques progressent plus vite que la croissance du canton, donc ça veut qu'on encaisse beaucoup d'argent au niveau du

canton mais qui n'est pas forcément redistribué au niveau des communes. Alors les communes vaudoises ont réussi à négocier avec le canton de Vaud. Pour 2019 on devrait toucher 50 Mio pour atténuer les impacts de la réforme fiscale qui rentrera en vigueur en 2019, donc la réforme sur les entreprises. 50 Mio, pour rappel, la baisse fiscale pour les particuliers qui avaient été annoncée avec grand fracas en juin dernier soit 0.5 point d'impôt. Il y a fort à parier que les particuliers n'y verront donc finalement rien.

Il pense qu'il est indispensable que les communes continuent de négocier avec le canton. Il est très discutable que la fiscalité des citoyens vaudois continue de progresser alors que le canton de Vaud thésaurise, fait des réserves dans son bilan sur la valeur de son patrimoine notamment. De l'autre côté, les communes tirent la langue et seront obligées dans de large majorité d'augmenter massivement les impôts. Donc il encourage la Municipalité de continuer à défendre nos intérêts auprès du canton afin de décharger financièrement les communes. Sinon la hausse des impôts communaux respectivement de notre commune et également d'autres communes vont continuer avec des impacts importants pour nos habitants.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote **l'amendement** au préavis 13/2018.

2. d'augmenter le taux communal d'imposition de **3 points** (*au lieu de 3%*), le faisant passer à 64 % de l'impôt cantonal de base ;

C'est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 13/2018 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 45 voix pour et 2 contre et 4 abstentions

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 ;
2. **d'augmenter** le taux communal d'imposition de 3 points le faisant passer à 64% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2018

9. PRÉAVIS 14/2018 - COLLÈGES DES RUVINES, DU GENEVREY ET DU VANEL - PRESCRIPTIONS AEAI, TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Gay :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 14/2018 tel que présenté :

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Trolliet :

Il lit les conclusions de son rapport et propose d'accepter le préavis 14/2018 tel que présenté :

La discussion est ouverte.

M. Y. Rey :

Les mesures techniques et constructives faites sont tout-à-fait honorables et il faut les faire. Est-ce les mesures organisationnelles vont également être mises en place que ce soit le concept d'évacuation, exercice d'évacuation, etc qui permettront en cas de coup dur non seulement de sauver le bâtiment mais surtout de sauver ceux qui l'occupent ?

M. R. Bech, Municipal :

Une bonne question. Les mesures urgentes qu'on propose aujourd'hui ont précisément pour but de permettre le concept d'évacuation qui aujourd'hui est assez vague, en tout cas en ce qui concerne les Ruvines et également c'est une discussion que l'on a depuis plusieurs mois avec le directeur des établissements scolaires de pouvoir faire des exercices d'évacuation. Effectivement, c'est la première étape de la totalité de ce concept.

Mme L. de Palma :

Elle aimerait savoir quelle est la pertinence d'investir Fr. 13'000 pour changer des portes au Vanel alors qu'on sait qu'à terme ce bâtiment sera probablement désaffecté et au niveau de la planification pour combien de temps on installait ces nouvelles portes ?

M. R. Bech, Municipal :

S'agissant de la pertinence de l'investissement pour le Vanel, cela fait partie des mesures urgentes peu importe la durée de vie des établissements. Pour le Vanel, la durée d'amortissement proposée de 5 ans a justement pour but de tenir compte du fait que ce bâtiment ne va pas effectivement rester en service pendant de très nombreuses années. 5 ans cela lui paraît un maximum.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 14/2018.

**CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 14/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de mise en conformité des collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel selon les recommandations AEAI;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 297'000.- toutes taxes comprises ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 190'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 12'700.- par année (chapitre 35103, collège des Ruvines), le premier au budget 2020 ;
5. **d'amortir** l'investissement de CHF 94'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 6'300.- par année (chapitre 35301, collège du Genevrey), le premier au budget 2020 ;
6. **d'amortir** l'investissement de CHF 13'000.- TTC sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 2'600.- par année (chapitre 35104, collège du Vanel), le premier au budget 2020.

10. PRÉAVIS 15/2018 - CHEMIN DU VIGNY, CULLY ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport :

M. D. Gay :

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 15/2018 comme suit :

Ajout point 5

5. de constater que le préavis 07/2015, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 mai 2015 et qui portait sur le même objet, est désormais caduc.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M J. Berthet :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 15/2018 tel que présenté avec l'amendement de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote de l'amendement de la Commission des finances.

Ajout point 5

5. de constater que le préavis 07/2015, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 mai 2015 et qui portait sur le même objet, est désormais caduc.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 15/2018 amendé.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 15/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin du Vigny à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 308'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement CHF 308'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 10'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2019 ;
5. **de constater** que le préavis 07/2015, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 mai 2015 et qui portait sur le même objet, est désormais caduc.

11. COMMUNICATION 05/2018 - SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE DE MADAME ET MONSIEUR M.O. & J.O.

Le Président précise que :

- La parole sera donnée pour chaque communication aux divers municipaux concernés s'ils le désirent.
- S'il y a des questions relatives aux communications, la parole sera donnée aux conseillers sous propositions individuelles et divers.

M. J.-P. Haenni, Municipal :

Il informe que l'argent a été versé sur le compte de la commune.

12. COMMUNICATION 06/2018 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 01/2016, REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON CHEMIN DES COLOMBAIRES - GIRATOIRE DE LA GARE DE CULLY ROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président donne la parole à M. JC Schwaab, Municipal. Il n'a pas de commentaire.

13. COMMUNICATION 08/2018 - CULLY-GARE, ÉTAT DES DÉMARCHES**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Il y aura une **séance d'information** pour les riverains et tous les habitants de la commune qui sera organisée par les CFF et la commune en début d'année 2019. Celle-ci permettra à chacun de connaître les différentes phases du chantier et comment la communication, également, sera organisée pendant les différentes phases de chantiers.

Le greffe municipal sera la porte d'entrée pour la communication au niveau de la commune qui l'assurera en parallèle avec les CFF. Donc chacun sera bien informé. Les habitants seront avertis de cette séance d'information dès que la date précise sera connue.

Elle précise que le chantier commencera en février-mars 2019 et qu'une partie du parking devra être vidée au 31 mars 2019.

Les CFF ont décidé non pas de chercher un investisseur pour leur bâtiment mais de construire eux-mêmes. Il y aura toujours une surface commerciale au rez-de chaussée et 2 étages d'appartements. Ces appartements ne seront pas mis en vente mais en location.

Ce projet de bâtiment sera soumis à l'enquête publique au début de l'été 2019 et si tout va bien, les travaux commenceraient en fait en été 2020. Ceci justement faisant l'objet d'une planification relativement détaillée par rapport au chantier ferroviaire qui occupera de la place au niveau des quais et aura une certaine emprise sur la place de la gare, les machines devant déborder naturellement des voies CFF pour travailler.

Donc normalement, le bâtiment CFF, qui sera tout proche du bâtiment voyageur devrait se construire entre l'été 2020 jusqu'à fin 2021.

Entre ces dates, on aurait dû débiter la construction du bâtiment communal qui à l'origine devait être le premier à être construit. Donc, dans l'idéal, on commencera les travaux en été 2019 pour que le parking sous-terrain soit prêt parce qu'autrement, on aurait un problème pour la circulation des camions sur cette place de la gare avec les différents chantiers.

C'est un timing tout à coup relativement serré pour la commune si on ne pouvait pas faire ce parking tout de suite, il faudrait le reporter à la fin des phases de chantiers et cela aurait un cout.

On va mettre maintenant les bouchées doubles pour avoir l'accord des partenaires afin que l'on puisse vraiment commencer.

Elle se réfère à la communication et la création de la parcelle N et la cession de cette parcelle a eu lieu.

On a plein de points à régler, entre autres, pour définir notamment la sécurité des enfants dans ce périmètre pendant toute la période du chantier.

14. COMMUNICATION 09/2018 - MOBILITÉ : PERSPECTIVES 2019 POUR LES BUS TL67 ET HALTES FERROVIAIRES

Le Président donne la parole à Mme E. Marendaz. Elle n'a pas de commentaire.

15. COMMUNICATION 10/2018 - PLANIFICATION DU TERRITOIRE : PLAN DIRECTEUR, PLAN D'AFFECTATION GÉNÉRAL ET PLAN D'AFFECTATION CANTONAL LAVAUX**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Actuellement on examine préalablement le périmètre du plan d'affectation cantonal Lavaux, qui est la mise en œuvre de la loi de Lavaux. On a le plan, le règlement ainsi que le rapport OAD-ordonnance aménagement du territoire. La Municipalité prendra position par rapport au canton jusqu'à la mi-novembre ainsi que les autres services cantonaux, les autres communes, la commission intercommunale de Lavaux et la commission consultative Lavaux. Ce travail terminé, le canton soumettra en été 2019 à l'enquête publique le PAC Lavaux. Il y aura des séances d'information et des explications sur les enjeux de ce document. Donc, tout le monde, la commune, les citoyens et les habitants auront la possibilité de s'opposer s'ils le souhaitent et c'est le Grand Conseil qui statuera sur les oppositions. C'est lui qui décidera s'il les lève ou s'il en tient compte. C'est une procédure tout-à-fait particulière pour ce PAC Lavaux.

En parallèle elle a eu une séance avec le service du développement territorial. On va reprendre le plan directeur puisque nous avons un centre régional dans la commune qui est Cully et en parallèle on développera le plan d'affectation. Le SDT aujourd'hui a recommandé de conduire ces 2 processus en parallèle et de donner des informations, de faire des discussions publiques sur les 2 documents en parallèle. Donc c'est ce qu'on va faire. On va proposer sous peu au canton des pistes de travail pour que le canton puisse statuer et sur cette base, elle pense que dans le courant de l'hiver, voire la fin de l'hiver, on pourra arriver devant la population avec une information de base sur les visions en termes d'aménagement du territoire.

Pour rappel, notre commune est divisée en 2 parties, il y a le centre et la partie hors centre bâtie. Dans cette partie hors centre, on est largement surdimensionné, donc on doit trouver comment réduire nos réserves et nos surfaces à bâtir. L'exercice n'est pas facile du tout. On essaye de trouver des solutions à soumettre au canton pour arriver à réduire notre surface à bâtir tout en restant conforme à la loi sur l'aménagement du territoire. Ce sera présenté étape par étape.

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie les conseillers pour avoir accepté presque à l'unanimité l'augmentation du point d'impôt.

M. Ph. Maeder a tout-à-fait relaté un problème qu'on a ainsi que toutes les communes vaudoises. Il y a beaucoup de communes qui commencent à monter aux barricades. On a beaucoup de peine dans le cadre de l'UCV et de l'ADCV à se faire comprendre et entendre par le Conseil d'Etat. Une négociation a abouti par rapport aux 50 Mio au début septembre. Il y a quelques syndics des grandes villes qui en ont ras le bol parce qu'ils ne savent plus où prendre les sous. Le canton est hyper à l'aise et les communes tirent la langue. Il faudra qu'on trouve une solution parce que sinon il ne sait pas ce qui va se passer.

On a maintenant les chiffres définitifs de l'Etat pour mettre dans le budget par rapport aux factures sociales et au RIE III. La facture sociale est l'équation intercommunale. Il indique que ce n'est pas très réjouissant surtout pas pour notre commune qui est une commune assez à l'aise malgré que l'on ait besoin d'augmenter le point d'impôt.

On est en pleine finalisation du budget qui sera présenté en décembre. Ce n'est pas très mirobolant malgré les 3 points d'impôt.

Il remercie le boursier, M. Yves Sesseli pour sa présence.

Un apprenti a été engagé à l'administration communale depuis le 20 août 2018. Cela se passe bien. C'est un jeune garçon qui s'intéresse à son travail et sympathique.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie les conseillers pour l'acceptation des 2 préavis présentés et a 3 informations :

- **Ecopoints** : c'est parti. L'écopoint de la Tioleyre est complètement creusé. On va y déposer les containers à partir du 20 octobre 2018. Les autres chantiers sont en cours à Epesses et vont commencer à Grandvaux, ensuite à Aran et à Villette. On devrait avoir fini le tout au plus tard mi-décembre 2018. Il faut tenir compte de certains délais de livraisons de certaines parties des containers car il y a eu quelques soucis. Ce qui veut dire qu'on va mettre en service les 6 écopoints y compris celui de Riex dès début janvier 2018.

S'agissant de l'écopoint de Pra Grana, on a levé les oppositions à la fin de cet été. Alors sauf négligence ou oubli du tribunal cantonal, on n'a pas eu de recours contre cet emplacement et on va pouvoir commencer des travaux à partir de février 2019, en tenant compte aussi des délais des vacances au niveau des maîtres d'état. Il y aura un petit décalage pour la mise en œuvre de Pra Grana.

Le 8^{ème} écopoint. Il constate que le petit emplacement au giratoire semble un petit peu maudit. Il propose de passer de l'autre côté du trottoir si on passe devant. On a quelques autres variantes plus ou moins faisables. C'est encore en discussion. Il ne peut pas donner de délai pour l'écopoint de Cully.

- **Les devoirs surveillés** sont en place et ont démarré au mois de septembre. On a un plus de 30 élèves qui fréquentent 2 classes le lundi, une classe le mardi et le jeudi. Il y a 2 surveillantes à disposition. Ça roule bien malgré les quelques petits couacs au début des inscriptions, des enfants qui venaient sans inscription ou qui ne venaient pas.
- **Spectacle Cyrano**. Il imagine que la plupart des conseillers y sont allés et ils ne sont pas les seuls à y être allés. Ce fut un succès absolument formidable. Le budget prévu par l'équipe a été largement dépassé et il remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation staff et en particulier Mme Nathalie Pfeiffer qui a été vraiment la cheffe d'orchestre de tout et qui a réussi avec son enthousiasme à motiver et à s'entourer aussi de personnes avec des compétences tout-à-fait complémentaires. Ce fût une belle réussite. Il y a eu beaucoup de spectateurs qui sont venus de partout.

Maintenant que cette belle aventure est terminée, il lance un appel puisqu'on a mis en veilleuse la commission culturelle en 2018. Elle va se réactiver dès 2019 pour pouvoir offrir à la population de Bourg-en-Lavaux des spectacles aussi variés qu'intéressants. Mme N. Pfeiffer a accepté la présidence de cette commission culturelle mais on est à la recherche de bras et de compétences. Si certains d'entre vous se sentent la vocation de participer, ils peuvent se manifester soit directement à M. Raymond Bech, Municipal ou à Mme Nathalie Pfeiffer.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il remercie les conseillers pour l'acceptation de ses préavis.

Il informe qu'une séance d'information publique aura lieu le 20 novembre 2018 à propos du Festival Cully Jazz 2018 qui a été une édition fabuleuse au niveau temps et fréquentation, mais qui a engendré quelques petits et gros problèmes au niveau surtout des gens qui viennent sur les bords du lac, au quai de l'indépendance. On a reçu 3 pétitions avec 40 signataires env. et 3 courriers individuels. On a fait une petite commission entre le Cully Jazz et la Municipalité et les quelques habitants locaux très concernés et le 20 novembre 2018, on aura une séance publique à la salle Davel, Cully. Il y aura un tout ménage.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle communique le résultat de la vendange 2018 qui est sera un très bon millésime. On a fait le quota partout sauf à Epresses où il y a un petit 10% de moins. Ceci est dû à des vignes à Champafion qui depuis des années, 3 ans, restent sans être replantées et travaillées parce qu'il y a un glissement qui se passe et qu'on attend toujours une réaction du canton. Ils se rejettent la faute entre le canton et la confédération, donc on ne sait pas dans combien de temps ils vont nous octroyer des subventions. Par conséquent, on ne peut pas monter des murs et remettre en état sans avoir depuis le haut de Champafion posé des ancrages. Le dossier est en standby à l'Etat malheureusement.

Elle remercie les 3 vigneron tacherons, Mme Mélanie Weber, MM. Daniel Lambelet et Gaël Cantoro pour leur travail tout au long de l'année et la famille Dubois pour la vinification.

M. Georges Hauert, Municipal

Il a 2 communications sur des travaux.

- A la Justice. Les travaux ont commencé pendant l'été pour l'agrandissement des bureaux chez le juge de paix. C'est dans l'ensemble assez compliqué mais cela se passe bien.
- Les Fortunades. On est plus ou moins dans le timing donc le gros œuvre arrivera au bout à la fin de l'année 2018. Après il y aura encore des plantations au printemps 2019 pour l'aménagement extérieur. Pour le moment, il n'y a pas de surprise. Il espère que cela ira jusqu'au bout comme cela.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Juste un petit clin d'œil. La fourmi, on continue à s'en occuper. Elle va un petit peu moins bien.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il parle de l'eau potable et de la sécheresse qui ne fait pas que rendre la place d'Armes un petit peu dangereuse. La sécheresse a passablement asséché les sources, en conséquence cet été la Municipalité a dû prononcer des restrictions d'eau. Il profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui les ont respectées à une immense majorité des résidents, mais quelques-uns ont continué à arroser largement leur beau gazon resté tout vert malgré la canicule.

On essaye d'intervenir avec des moyens limités mais avec les aléas climatiques qui vont arriver, c'est un cas de figure qui risque de se reproduire ces prochaines années et probablement que nous devons faire de plus en plus attention à notre consommation d'eau potable.

Il est vrai qu'on peut acheter de l'eau potable manquante à la ville de Lausanne ou alors à l'AIEJ mais ça n'est pas sans défaut notamment technique car pour alimenter les hauts de la commune il faut la monter et quand il faut pomper beaucoup, nos installations commencent à peiner. La Municipalité va probablement présenter au cours des prochaines séances du Conseil plusieurs préavis en lien avec l'alimentation de l'eau potable.

Il va présenter au Conseil un nouveau système de détection des fuites, étant donné qu'il y a une bonne partie de l'eau potable produite qui malheureusement n'arrive jamais dans les robinets ou ailleurs vu qu'elle est perdue pendant son transport. Afin d'y remédier, on prévoit d'acquérir un système qui permet de détecter ces fuites et pertes.

Puis plusieurs autres investissements sont prévus notamment dans les hauts de Riex et d'Epresses pour améliorer le réseau d'eau,

On a décidé en 2019 de faire une fois un exercice de pénurie d'eau potable parce qu'on a des check-lists, des procédures afin de réagir en cas de pollution de l'eau potable ou de pannes des installations. Mais on n'a jamais essayé de voir si ces procédures sont au point et adaptées à la commune. Alors il a été décidé, d'entente avec la protection civile, de faire un exercice en 2019, date à déterminer.

Ce qui est arrivé au début de la semaine passée à Blonay et St-Légier montre que malheureusement il est nécessaire d'être prêt et que même avec des installations performantes comme celles que l'on a, un coup du sort est vite arrivé. Si on doit couper l'eau potable dans tout ou partie de la commune, cela peut être vite être embêtant pour les résidents, donc on va tester si la procédure d'urgence fonctionne.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler :

Lors de la séance de l'ASCL du 3 octobre 2018, le budget 2019 a été approuvé à l'unanimité. Il donne quelques chiffres. Sur un total de Fr. 6'558'157.-, la commune de Bourg-en-Lavaux doit financer Fr. 2'968'894.-. Il signale que M. Olivier Genoud a été élu membre suppléant à l'ASCL.

Mme F. Gross :

Lors de la séance de conseil intercommunal APOL de septembre, le budget 2019 a été validé. Contrairement au budget 2018 amendé à la baisse, le budget 2019 a été accepté tel que présenté avec la répartition des coûts entre les communes maîtrisée et un budget pour la commune de Bourg-en-Lavaux identique à celui de 2018. Donc les remarques qui avaient été faites l'année passée au budget 2018 ont été prises en comptes en 2019 et le conseil intercommunal APOL a donc validé ce budget.

M. B. Rufi :

Il a une question en relation avec la communication sur la place de la gare, Cully. Quand on parle du bâtiment communal et du DDP qui est prêt pour un appel d'offres, il se pose toujours la question qu'en est-il du respect du legs Failletaz, où en est-on dans les réflexions ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La Municipalité n'a pas modifié sa position. Actuellement, le legs Failletaz sera bien utilisé pour les appartements protégés pour des personnes âgées, mais on privilège le site de l'hôpital de Lavaux pour développer ceci.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il a eu une séance ce jour avec le directeur de l'hôpital de Lavaux qui l'a informé que l'Etat de Vaud n'avait pas encore donné sa réponse par rapport à l'EMS. Il attend cette réponse normalement à la fin de l'année 2018. C'était pour avril ! Il pourra peut-être démarrer le projet EMS. Cela va durer 2 ans de procédure et puis ça va se faire. L'hôpital ne sera pas fermé pendant ce temps, ils ne peuvent pas se le permettre. L'EMS sera construit devant l'hôpital et après on va bâtir les appartements protégés-adaptés et c'est là que le legs Failletaz va intervenir. Ce sera distinct de l'hôpital et réservé exclusivement aux habitants de Bourg-en-Lavaux. Ce seront des discussions avec l'hôpital au fur à mesure que les projets avanceront.

M. J. Potterat :

Il rapporte des remarques reçues de concitoyens concernant les travaux de la gare de Grandvaux, où une magnifique rampe côté lac a été faite mais qui est inatteignable parce qu'il n'y a pas de rampe de l'autre côté, donc quand sera-elle atteignable ?

Concernant le chemin de la Branche qui passe sous le tunnel, les travaux étant à peu près finis, il devient quasiment plus carrossable tellement il y a des regards qui sortent, bosses et autres. Alors on m'a demandé le devenir de ce chemin ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

En ce qui concerne la rampe, les CFF ont des problèmes techniques qui fait qu'ils ne peuvent pas faire la 2^{ème} partie tout de suite, donc la fin des travaux dans la gare de Grandvaux est prévue en 2020-2021 où là la rampe sera faite. On leur a signalé qu'il faudrait qu'ils communiquent mieux, parce des personnes s'enfilent dans cette rampe qui va nulle part.

Le chantier des CFF n'est pas terminé d'où le fait que l'état des lieux à faire sur toute les dégradations de la chaussée, etc. n'a encore pas eu lieu.

Le chemin de la Branche sous le tunnel, là, elle n'en n'a pas encore discuté avec M. P. Favey, du service des infrastructures.

On a fait une visite des lieux avant le chantier et quand les CFF auront tout terminé cette 1^{ère} phase du chantier de la gare, il y aura de nouveau un état des lieux et ensuite la remise en état.

M. P. Humbert :

C'est avec une immense joie et un grand bonheur qu'au travers de notre beau hameau de Chenaux il voit passer bon nombre de touristes qui empruntent nos chemins au travers des vignes. Cela étant dit, il signale à la commune que les WC publics de Chenaux ont été en déshérence pendant très longtemps sans nettoyage aucun et sans papier de toilette. Alors si on pouvait remédier à cela parce que ça fait mauvaise impression par rapport aux gens qui passent.

La 2^{ème} chose, c'est des sincères et chaleureux remerciements à la voirie pour avoir installé à la route Côtes-aux-Vignes un double miroir qui permet de descendre le chemin pédestre allant jusqu'à la gare en traversant la route avec une possibilité de voir les 2 côtés de la route et donc de la traverser en sécurité. Pour l'avoir emprunté maintenant 7x, il doit dire que c'est vraiment bien étudié et placé et il les en remercie.

Mme J. Noverraz :

La place de gare. Les travaux débutant février-mars 2019, cela signifie que la décision de l'approbation des plans a été modifiée ou pas ? Et si oui, qu'en était-il l'opposition de la commune. L'avez-vous levée ?

Et concernant les indemnités que les CFF infrastructures devront à la commune pour les emprises, est-ce que un accord a été trouvé ou pas ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Pour le dédommagement sur les emprises, cela avait déjà été convenu dans le cadre de la convention sur le projet Cully-Gare. Tout ceci a été mentionné dans la promesse en 2013. Donc on s'est basé sur cela. Ensuite, on avait des remarques sur certaines emprises et sur des servitudes. Cela a été réglé avec satisfaction avec les CFF, mais il y avait encore un point, la hauteur du pont de la Charette où on était mitigé. Les CFF n'entraient que très peu en matière et au fond c'est la commission fédérale du paysage qui a pris le relais et qui a réussi également à imposer de trouver une solution pour que le mur soit un peu moins visible au niveau paysager. Par contre la demande de pouvoir élargir la route de la rue de la gare n'a pas été mise dans notre opposition car le canton avait déjà donné son nict total.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance à 21h50.

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, 28 novembre 2018